

DECRET N° 81-185 du 24 Juin 1981

chargeant le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du
Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre du Touris-
me, de l'Artisanat et des Loisirs pour compter
du 23 Juin 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-184 du 23 Juin 1981 chargeant le Camarade Romain
VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République
pour compter du 23 Juin 1981,

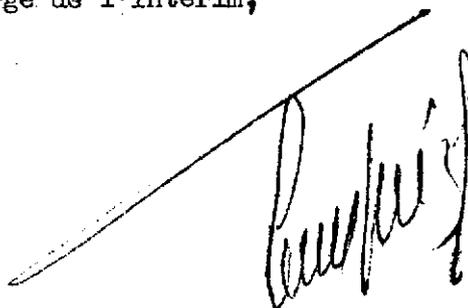
DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 23 Juin 1981, le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est
chargé de l'intérim du Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs
pendant l'absence du Camarade Grégoire AGBAHE.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Juin 1981

pour le Président de la République absent,
le Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIEPSEP-MTAL 6
autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2
DCCT 1 ONEPI -Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.--